Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Henri tenue le 1er avril 2019, à 20 h, à la salle municipale du conseil située au 219 rue Commerciale, à Saint-Henri à laquelle étaient présents madame la conseillère Julie Dumont, messieurs les conseillers Gervais Gosselin, Michel L'Heureux, Jules Roberge, Richard Turgeon et Bruno Vallières sous la présidence de Monsieur Germain Caron, maire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

58-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Turgeon

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été lu par le maire.

Adoptée à l'unanimité

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVI

59-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Bruno Vallières

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

****

60-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de correction qui apporte une correction au Règlement nº 638-19.

3. PRÉSENTATION DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose les rapports concernant les dépenses du dernier mois, soit :

Dépenses 2018 : 7 199,93$;
Dépenses 2019 : 687 601,84$;
Salaires nets : 97 403,20$.

61-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du mois telles qu'elles ont été présentées.

Adoptée à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier présente au conseil la correspondance reçue au cours du mois touchant les sujets suivants :

-Demande de gratuité de salles – 140e Groupe Scout de Bellechasse;
-Souper annuel – Passion FM;
-Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
-Société historique de Bellechasse – Renouvellement de la carte de membre;
-Soirée bénéfice – Les Loisirs de St-Gervais inc.;
-Soirée bénéfice – Corporation des loisirs et sports Ste-Claire inc.;
-Souper bénéfice – Loisirs de Saint-Anselme;
-Entraide Solidarité Bellechasse – Remerciements;
-Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins – Soirée Prestige.

4.1 Société historique de Bellechasse – Renouvellement de la carte de membre

62-19 IL EST PROPOSÉ PAR: Julie Dumont

APPUYÉ PAR: Richard Turgeon

ET RÉSOLU d'adhérer à titre de membre de la Société historique de Bellechasse en lui versant la cotisation de 50 $ pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Souper bénéfice – Loisirs de Saint-Anselme

63-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Gervais Gosselin

APPUYÉ PAR : Jules Roberge

ET RÉSOLU de participer au Souper-bénéfice au profit des loisirs de Saint-Anselme en achetant deux cartes au coût de 70$ chacune.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins – Soirée Prestige

64-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Bruno Vallières

ET RÉSOLU de contribuer au plan de visibilité de la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins pour le souper-conférence Prestige qui se déroulera le 1er mai prochain au Centre récréatif de Saint-Henri. Un montant de 300$ est prévu pour cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

5. DOSSIER(S) – ADMINISTRATION

5.1 Occupation du domaine public – Demande du 174 chemin du Bras

CONSIDÉRANT la demande de Mme Jennifer Tremblay et de M. Pierre Laurin pour l'occupation du domaine public;

CONSIDÉRANT que la demande consiste au passage d'un tuyau d'égout sanitaire sous la voie publique du chemin du Bras à la hauteur des lots 2 357 512 et 6 188 555 pour ainsi relier la nouvelle résidence sur le lot 6 188 555 à l'installation septique de l'autre côté du chemin;

CONSIDÉRANT que l'installation septique existante est récente et fonctionnelle et que la MRC de Bellechasse n'a émis aucun avis défavorable au nouveau raccordement;

CONSIDÉRANT que l'installation septique en question est déjà située en partie dans l'emprise de la voie publique du chemin du Bras et ne nuit pas aux activités de la Municipalité;

65-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU d'autoriser le passage d'une conduite d'égout sanitaire sous la voie publique du chemin du Bras et l'empiètement de l'installation septique existante sous les conditions suivantes :

-la conduite à être posée devra être à une profondeur de plus de 1 mètre sous le niveau de la chaussée existante;

-la conduite devra être installée par forage horizontal par une firme de forage reconnue et autorisée par la Municipalité;

-si l'installation septique actuelle cesse de fonctionner pour quelque problème ou situation que ce soit, les propriétaires cesseront de l'utiliser et devront procéder à son enlèvement et à la remise en état des lieux comme ceux adjacents à celle-ci;

-l'autorisation est accordée pour l'installation septique actuelle et en aucun cas ne pourra être renouvelée;

-les propriétaires sont soumis à l'article 5 Responsabilité du Règlement nº 549-14.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Aide financière aux secteurs développés sur rues privées

Le secrétaire-trésorier dépose son rapport rédigé selon la politique en vigueur concernant l'aide financière à certains secteurs développés sur rues privées pour contribuer à l'entretien de leurs rues.

66-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Turgeon

APPUYÉ PAR : Bruno Vallières

ET RÉSOLU d'autoriser le versement de l'aide financière accordée aux trois secteurs qui y ont droit, à savoir :

- Domaine des Îles : 9 437$;
- Domaine du Repos : 4 546$;
- Domaine des Pins : 8 208$.

Adoptée à l'unanimité

5.3 Dépôt des états financiers

Ce point est reporté à la séance ajournée qui aura lieu le 29 avril 2019, à 19h00.

5.4 Attestation Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Ce point est reporté à la séance ajournée qui aura lieu le 29 avril 2019, à 19h00.

5.5 Cahier publicitaire spécial *Ma Municipalité, Mon milieu de vie*

67-19 IL EST PROPOSÉ PAR: Julie Dumont

APPUYÉ PAR: Jules Roberge

ET RÉSOLU de participer au cahier publicitaire spécial *Ma Municipalité, Mon milieu de vie* publié dans le journal *La Voix du Sud* pour un montant de 805$ plus taxes équivalant à une demi-page.

Adoptée à l'unanimité

6. DOSSIER(S) – SERVICES PUBLICS

6.1 Fourniture et livraison de divers matériaux granulaires pour 2019 – octroi des contrats

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri a invité des soumissionnaires pour la fourniture et la livraison de divers matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions :

COMPAGNIE	Total avec les taxes				
	Sable MG-112	Abrasifs AB-10	Gravier 0-20 mm	Abrasifs AB-5	Pierre MG-20
Les Graviers Roy inc.	10 347,75$	8 962,30$	15 866,55$	10 399,48$	-
Transport Multivrac 1998 inc.	11 865,42$	7 847,05$	19 246,82$	10 002,83$	26 904,15$
Stephan Roy Excavation inc.	18 625,95$	9 083,02$	16 970,31$	11 267,55$	30 698,32$
Réal Brochu inc.	14 762,79$	7 444,63$	17 025,50$	9 847,61$	26 714,44$
Transport St-Isidore	Aucune soumission déposée				

68-19 IL EST PROPOSÉ PAR: Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR: Richard Turgeon

ET RÉSOLU d'octroyer les contrats aux fournisseurs suivants :

- Fourniture et livraison de sable MG-112 au montant de 10 347,75$ incluant les taxes (environ 1200 tonnes) à Les Graviers Roy inc.;
- Fourniture et livraison d'abrasifs AB-10, au montant de 7 444,63$ incluant les taxes (environ 500 tonnes) à Réal Brochu inc.;
- Fourniture et livraison de gravier tamisé ou concassé 0-20 mm, au montant de 15 866,55$ incluant les taxes (environ 1200 tonnes) à Les Graviers Roy inc.;
- Fourniture et livraison d'abrasifs AB-5, au montant total de 9 847,61$ incluant les taxes (environ 500 tonnes) à Réal Brochu inc.;
- Fourniture et livraison de pierre MG-20, au montant total de 26 714,44$ incluant les taxes (environ 1500 tonnes) à Réal Brochu inc.

QUE les sommes requises pour ces divers matériaux sont disponibles dans les différents postes budgétaires, selon nos besoins.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de pulvérisation et de pavage 2019 -octroi de contrat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri a invité des soumissionnaires pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de pulvérisation et de pavage 2019;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions :

COMPAGNIE	PRIX SOUMIS (incluant les taxes)
FNX-INNOV inc.	5 806,24$
Englobe Corporation	8 503,67$
SNC Lavalin	9 024,71$
GHD	N'a pas soumissionné

69-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Gervais Gosselin

APPUYÉ PAR : Bruno Vallières

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de contrôle qualitatif des matériaux à FNX-INNOV inc., le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 5 806,24$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Location de machineries pour les travaux 2019 – Octroi des contrats

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri a invité des soumissionnaires pour la location de machineries pour les travaux de voirie en 2019;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions :

COMPAGNIE	PRIX SOUMIS (avec les taxes)				
	Item 1	Item 2	Item 3	Item 4	Item 5
Stéphan Roy Excavation inc.	-	6 898,50$	-	11 497,50$	-
Réal Brochu inc.	-	-	-	-	10 807,65$
Les Graviers Roy inc.	18 396,00$	-	8 623,12$	11 382,52$	10 577,70$

70-19 IL EST PROPOSÉ PAR: Richard Turgeon

APPUYÉ PAR: Jules Roberge

ET RÉSOLU d'octroyer les contrats aux fournisseurs suivants :

- Item 1 : Pelle hydraulique de 88 à 140 hp, sans opérateur, au montant de 18 396,00$ incluant les taxes (environ 200 heures) à Les Graviers Roy inc. ;
- Item 2 : Pelle hydraulique de 50 à 87 hp, sans opérateur, avec chenilles en caoutchouc, au montant de 6 898,50$ incluant les taxes (environ 100 heures) à Stéphan Roy Excavation inc. ;
- Item 3 : Pelle hydraulique de 50 à 87 hp, sans opérateur, avec chenilles en acier, au montant de 8 623,12$ incluant les taxes (environ 100 heures) à Les Graviers Roy inc.;
- Item 4 : Chargeur sur roues sans opérateur avec balance électronique, au montant total de 11 382,52$ incluant les taxes (environ 100 heures) à Les Graviers Roy inc. ;
- Items 5 : Chargeur sur roues sans opérateur sans balance électronique, au montant total de 10 577,70$ incluant les taxes (environ 100 heures) à Les Graviers Roy inc.

QUE les sommes requises pour la location de machinerie sont disponibles dans les différents postes budgétaires, selon nos besoins.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Fourniture et livraison de pierre nette 20 mm – Octroi du contrat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri a invité des soumissionnaires pour la fourniture et la livraison de pierre nette 20 mm pour les travaux de voirie en 2019;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions :

COMPAGNIE	PRIX AVEC LES TAXES
Les Graviers Roy inc.	Aucune soumission déposée
Transport Multivrac 1998 inc.	Aucune soumission déposée
Réal Brochu inc.	86 093,28$
Stephan Roy Excavation inc.	95 199,30$
Transport St-Isidore	Aucune soumission déposée

71-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Dumont

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de fourniture et livraison de pierre nette 20 mm à Réal Brochu inc. au montant de 86 083,28$ incluant les taxes, le plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Travaux de pavage 2019 – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions pour les travaux de pulvérisation et de pavage pour l'année 2019 :

COMPAGNIE	PRIX SOUMIS (avec les taxes)
Construction & Pavage Portneuf inc.	669 302,84$
Construction B.M.L.	670 155,24$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	682 024,11$
P.E. Pageau inc.	706 530,29$
Pavage UCP inc.	737 028,38$
Gilles Audet Excavation inc.	764 317,47$
Pavage F & F inc.	780 906,64$

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme est celle de Construction & Pavage Portneuf Inc. au montant de 669 302,84$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission est conforme aux estimations et que le budget est disponible;

72-19 IL EST PROPOSÉ PAR: Bruno Vallières

APPUYÉ PAR: Michel L'Heureux

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat pour les travaux de pulvérisation et pavage au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction & Pavage Portneuf Inc., au prix de 669 302,84$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable

CONSIDÉRANT que dans sa stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le gouvernement du Québec demande aux municipalités de produire un rapport annuel concernant la gestion de l'eau potable;

73-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Dumont

APPUYÉ PAR : Jules Roberge

ET RÉSOLU de prendre acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, préparé par Michel Roy, directeur des Services techniques de la Municipalité, et d'autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

6.7 Achat d'un véhicule incendie

Le secrétaire-trésorier informe les membres du conseil des développements concernant l'achat d'un véhicule incendie usagé.

6.8 Contrat de déneigement avec le ministère des Transports

74-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Turgeon

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Henri mette fin au contrat 850947790 – Déneigement, déglaçage et fourniture des matériaux pour les routes 173, 218 et 275 pour les années 2019-2020 et 2020-2021, dossier 6609-18-4595 ainsi qu'à l'Entente de fermeture des routes en cas de tempête hivernale.

Adoptée à l'unanimité

****

CONSIDÉRANT que les Municipalités qui entretiennent des routes sous juridiction du ministère des Transports sont sous-payées par rapport aux entrepreneurs privés;

CONSIDÉRANT que l'hiver que nous venons de connaître a été exceptionnel au niveau du déneigement des routes;

CONSIDÉRANT que s'il y a compensation par le ministère des Transports afin d'aider les entrepreneurs privés pour ledit hiver;

75-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Bruno Vallières

APPUYÉ PAR : Michel L'Heureux

ET RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Henri demande au ministère des Transports de faire partie de tout programme de compensation pour le déneigement des routes au même titre que les entrepreneurs privés.

Adoptée à l'unanimité

7. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure – 15 route du Président-Kennedy, lot 2 489 742

CONSIDÉRANT qu'une première demande de dérogation mineure a été refusée par la résolution nº 54-19;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont déposé un deuxième projet d'agrandissement et demandent une dérogation mineure sur ledit projet;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'immeuble d'habitation situé au 15 route du Président-Kennedy désirent agrandir le bâtiment principal d'habitation multifamiliale afin d'ajouter deux nouveaux logements;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du bâtiment d'habitation multifamiliale proposé représenterait un agrandissement au sol de 98,5% par rapport au bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage nº 409-05 stipule à l'article 128 qu'un bâtiment dérogatoire par droit acquis peut être agrandi d'une superficie d'au plus 50% de la superficie au sol dudit bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'immeuble en question est situé dans la zone 57-M qui est soumise au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement déposé occasionnerait divers problèmes tels que :

- l'intégration architecturale de l'agrandissement au bâtiment existant;
- des problèmes de déneigement et de stationnement en hiver;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement du bâtiment existant de plus de 50% de sa superficie au sol pourrait être réalisé sans dérogation mineure, et ce, en relocalisant le bâtiment principal en conformité avec la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme;

76-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU de ne pas accorder la dérogation mineure au règlement de zonage pour l'immeuble situé au 15 route du Président-Kennedy étant donné qu'il est possible de respecter la règlementation municipale.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Demande de certificat pour travaux de remblai et déblai en forte pente – Chemin Jean-Guérin Ouest – Lot 2 360 151

CONSIDÉRANT que l'entreprise Ferme J. & R. Carrier inc désire exploiter une gravière/sablière sur les lots 2 358 931 et 2 360 151;

CONSIDÉRANT qu'une partie de cette exploitation est située dans un secteur de forte pente, tel qu'il est identifié dans le Règlement de zonage n°409-05;

CONSIDÉRANT qu'aucuns travaux de remblai et déblai ne peuvent être effectués dans les secteurs de forte pente selon l'article 112 du Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut autoriser la délivrance d'un certificat d'autorisation de travaux de remblai et déblai dans un secteur de forte pente sous le respect des conditions du Règlement n°505-10;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Ferme J. & R. Carrier inc. a déposé au conseil municipal une étude géotechnique (N/Réf. : 5159-00-01) réalisée par Raymond Juneau, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, de la firme Laboratoire d'expertises de Québec Ltée;

CONSIDÉRANT que cette étude démontre l'absence de danger pour la sécurité des personnes et des biens selon les critères du Règlement n°505-10;

77-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Bruno Vallières

APPUYÉ PAR : Richard Turgeon

ET RÉSOLU que le conseil municipal permette la délivrance d'un certificat d'autorisation pour des travaux d'excavation du sol, de déblai et de remblai sur les lots 2 358 931 et 2 360 151, en vertu de l'article 28 du Règlement sur les permis et certificats n°415-05 afin d'y exploiter une gravière/sablière.

QUE cette autorisation demeure toutefois conditionnelle à l'obtention d'un certificat de la Municipalité qui lui sera émis après vérification des autorisations requises, entre autres de la CPTAQ, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de la MRC de Bellechasse.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Éclairage public Domaine des Pins

CONSIDÉRANT la demande de l'Association du Domaine des Pins pour avoir un éclairage public aux intersections et à certains endroits dans le Domaine;

CONSIDÉRANT que la proposition d'éclairage du secteur a été approuvée par l'Association du Domaine des Pins;

78-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU de procéder à l'éclairage public du Domaine des Pins tel qu'indiqué sur le plan approuvé en y installant neuf nouveaux luminaires de type DEL 3000K.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les coûts associés à l'achat et à l'installation des luminaires seront pris à même le budget d'opération de la Municipalité au compte 02-340-00-649-00.

Adoptée à l'unanimité

8. DOSSIER(S) – LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

8.1 Achat d'une surfaceuse à glace – Octroi du contrat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri a procédé à un appel d'offres public commun avec la Municipalité de Saint-Anselme pour l'acquisition d'une nouvelle surfaceuse à glace électrique pour chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions pour deux surfaceuses à glace électrique:

COMPAGNIE	PRIX SOUMIS AVEC LES TAXES
FST Canada Inc. o/s Équipements Joe Johnson	327 186,09$
Les Machines ICETECH Inc.	295 485,75$
Robert Boileau Inc.	346 897,35$

CONSIDÉRANT que les spécifications techniques du cahier de charges étaient considérablement précises et qu'ainsi aucun des soumissionnaires ne pouvait répondre à l'intégralité des exigences de conformité;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Henri d'annuler ledit appel d'offres, de revoir ses besoins et d'ajuster le devis aux nouvelles technologies;

79-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU de rejeter l'ensemble des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Sécurité aux intersections de la Cycloroute de Bellechasse

CONSIDÉRANT qu'il existe une problématique concernant la sécurité aux intersections de la Cycloroute de Bellechasse avec les routes et les chemins publics;

CONSIDÉRANT que les usagers de la piste cyclable ainsi que ceux des routes et des chemins publics doivent assumer chacun leurs responsabilités afin d'assurer la sécurité à ces intersections;

CONSIDÉRANT qu'afin d'améliorer la visibilité aux intersections, la Municipalité a procédé, à l'été 2018, à l'élagage des arbres et arbustes aux intersections des routes et chemins publics avec la Cycloroute de Bellechasse;

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2018, la Municipalité a procédé à un nouveau type d'aménagement à l'intersection de la rue Roberge (côté est) et de la Cycloroute de Bellechasse;

CONSIDÉRANT que ce type d'aménagement améliore la sécurité des usagers de la Cycloroute ainsi que ceux des routes et chemins publics;

80-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Turgeon

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU de recommander à la MRC de Bellechasse de réaménager les intersections de la Cycloroute de Bellechasse avec les rues et les chemins publics en :

- installant des balises flexibles en position triangulaire avec ligne d'arrêt;

- marquant sur la chaussée des rues et des chemins publics la traverse de la Cycloroute de Bellechasse, tel qu'il est prescrit au Guide de signalisation routière tome V, chapitre 7, voies cyclables.

Adoptée à l'unanimité

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

81-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Bruno Vallières

APPUYÉ PAR : Jules Roberge

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Germain Caron, maire, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Henri tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de confirmer que monsieur Richard Turgeon, conseiller, est l'élu responsable des questions familiales.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Demande de lotissement

Le secrétaire-trésorier présente une demande afin de modifier le lotissement d'un terrain unifamilial et de le lotir pour en faire deux terrains pour construire une habitation unifamiliale jumelée.

CONSIDÉRANT qu'une demande de subdivision du lot 4 917 069 a été présentée aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri a approuvé un plan de lotissement à la signature de l'Entente Promoteur;

CONSIDÉRANT que ce lot a été prévu pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT qu'une seule entrée de service dessert ce lot;

CONSIDÉRANT que la résidence voisine s'attend, selon le lotissement déposé initialement, qu'une résidence unifamiliale isolée soit construite sur ledit lot et non une résidence unifamiliale jumelée;

82-19 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU de ne pas accepter la demande de subdivision du lot 4 917 069.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

-Sonorisation Soirée des PME;
-Entrée de service sur le lot 4 917 069;
-Coût du bitume de la soumission d'asphalte;
-Remplacement du camion-citerne.

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 29 AVRIL 2019

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare que la séance est ajournée au lundi 29 avril 2019, à 19h00.

Germain Caron, maire

Jérôme Fortier, secrétaire-trésorier